

**MC/2263**

**Original: anglais  
24 novembre 2008**

**QUATRE-VINGT-SEIZIEME SESSION**

---

**DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR**

**SOUMISE PAR DECEMBRE 18**

**DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR  
SOUmise PAR DECEMBRE 18**

1. Dans une lettre datée du 14 novembre 2008, dont une copie est jointe en annexe I, le Directeur de Décembre 18 a présenté une demande officielle visant à l'obtention par son organisation du statut d'observateur aux réunions du Conseil de l'OIM. La réponse du Directeur général, datée du 19 novembre 2008, est jointe en annexe II. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-seizième session du Conseil.
2. Cette question relève de l'article 10 du Règlement du Conseil, qui prévoit que le Conseil peut, à leur demande, admettre à ses réunions des organisations internationales, gouvernementales et non-gouvernementales, s'occupant de migration, de réfugiés ou de ressources humaines, en qualité d'observateurs.
3. Un projet de résolution approprié sera soumis au Conseil lorsque cette question appellera une décision.



Annexe I

**LETTRÉ DU 14 NOVEMBRE 2008 ADRESSEE PAR LE DIRECTEUR DE  
DÉCEMBRE 18 AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE  
L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS**

Monsieur le Directeur général,

Je saisis ici l'occasion qui m'est donnée de solliciter le statut d'observateur auprès de l'OIM. Notre organisation – Décembre 18 – a coopéré ces dernières années avec l'OIM dans le cadre du Comité directeur de la Campagne mondiale pour la ratification de la Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille dont nos deux organisations sont membres et auquel elles ont collaboré en qualité de présidente/coordinatrice dans le passé.

Décembre 18 a été fondée en 1999 et enregistrée en tant qu'organisation à but non lucratif selon le droit belge. En 2007, l'organisation a obtenu le statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies.

La mission de Décembre 18 est de promouvoir le respect des droits fondamentaux des migrants du monde entier et les conditions leur permettant d'être des acteurs à part entière dans la société, où que ce soit dans le monde. Les activités de Décembre 18 sont régies par le principe fondamental selon lequel les droits des migrants sont des droits fondamentaux. Notre organisation s'est fixé comme rôle et comme objectif de diffuser des informations et d'œuvrer au respect effectif des normes et règles internationales de promotion et de protection des droits fondamentaux des migrants.

Les deux programmes principaux de Décembre 18 portent sur :

- L'intégration des droits des migrants dans l'ensemble du système des Nations Unies, l'accent étant mis sur les travaux liés à la Convention des Nations Unies sur les travailleurs migrants.
  - o Notre organisation assure le secrétariat de la Plateforme internationale pour la Convention des migrants travailleurs.
  - o Notre organisation vient de publier un travail de recherche sur les organes de surveillance de l'application des traités au sein des Nations Unies.
- La promotion de la Journée internationale des migrants (JIM), offrant l'occasion de rendre hommage aux contributions des migrants et d'informer le public des difficultés qui sont les leurs.

- À titre d'exemple, Décembre 18 organise la troisième édition de Radio 1812, une initiative mondiale qui réunit les stations radiophoniques à l'occasion de la Journée internationale des migrants. Les représentants de l'OIM ont fréquemment participé à des programmes spéciaux produits par les stations radiophoniques associées à cette manifestation.

En guise de conclusion, je souhaiterais souligner qu'en raison de notre intérêt commun à voir les droits des migrants respectés, le statut d'observateur auprès de l'OIM nous permettrait d'explorer de nouvelles voies de collaboration et de tirer parti de la vaste expérience que l'OIM a acquise dans ce domaine.

[Formule de politesse]

Annexe II

**LETTRE DU 19 NOVEMBRE 2008 ADRESSEE PAR LE DIRECTEUR GENERAL DE  
L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS  
AU DIRECTEUR DE DECEMBRE 18**

Monsieur le Directeur,

Je me réfère à votre lettre du 14 novembre 2008 dans laquelle vous exprimez le souhait d'obtenir le statut d'observateur pour votre organisation Décembre 18 auprès de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

J'ai la conviction que les liens instaurés ces dernières années entre nos deux organisations pour promouvoir un véritable respect des droits fondamentaux des migrants s'en trouveront renforcés, conformément aux objectifs stratégiques de nos organisations respectives.

Soyez assuré que les dispositions nécessaires seront prises pour que votre requête soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil de l'OIM, qui se tiendra à Genève du 2 au 5 décembre 2008. Un document approprié présentant formellement votre requête sera transmis en temps utile à tous les Etats Membres et à tous les observateurs. Je ne manquerai pas de vous en faire parvenir un exemplaire avec les ultimes détails et précisions concernant les questions de procédures relatives à la session du Conseil.

C'est avec grand plaisir que j'ai reçu la requête de votre organisation sollicitant le statut d'observateur. C'est pourquoi je tiens à vous exprimer ma profonde satisfaction à la perspective des liens plus étroits qui vont pouvoir se nouer entre nos deux organisations.

[Formule de politesse]